

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2015 À 18H00

L'an deux mille quinze, le neuf septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procurations :

- Madame Juliana CHICHMANIAN donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
- Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY
- Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration Madame Anne RAINAUD
- Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
- Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

4/ OBJET : CONSEIL PORTUAIRE PORT DEPARTEMENTAL DE VILLEFRANCHE SUR MER – DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à ses collègues

Le Conseil Départemental, par courrier en date du 28 juillet dernier, nous informe, qu'en application de l'article R.5314 -24 du Code des Transports – livre III – Ports Maritimes – Titre 1^{er} – la durée des mandats des membres du conseil portuaire est de 5 ans.

AR PREFECTURE

006-210601597-20150909-04_09_09_2015-DE
Reçu le 10/09/2015

L'arrêté de composition du conseil portuaire du port départemental de Villefranche est arrivé à échéance le 11 juillet 2015.

Le conseil municipal de la commune de Villefranche est habilité pour désigner en son sein un représentant aux conseils portuaires des ports s'étendant sur le territoire de la Commune.

Les membres actuels du conseil portuaire du port départemental de Villefranche sur mer sont :

- Mme Anne RAINAUD membre titulaire,
- M Régis BELLI membre suppléant

Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes nous demande, par voie délibérative, soit de confirmer le mandat de nos représentants actuels, soit de désigner d'autres représentants à siéger au sein de cette institution.

Il leur propose de confirmer le mandat de nos représentants actuels, à savoir :

- Mme Anne RAINAUD membre titulaire,
- M Régis BELLI membre suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives